Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1533

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Et si le soleil ne revenait pas ?

Le retour à une économie cyclique est inscrit dans la nature du nouveau modèle de développement qui se déploie depuis les années nonante à la faveur de la crise du modèle précédent. C'est aussi le renvoi à un mode social de régulation concurrentiel, alors que pendant la longue période du miracle helvétique - en gros de 1937 à 1987 -, la régulation était relativement négociée, voir la paix du travail, dans le cadre de ce qu'il était convenu d'appeler la société de concordance.

Cependant, si elle est bien assise dans les faits, avec des périodes de haute et de basse conjoncture qui se succèdent de manière toujours plus rapprochée, cette économie cyclique ne semble pas être bien installée dans tous les cerveaux. Dans leur grande majorité, les salariés l'ont bien assimilée. Ils sont confrontés à la mise en cause permanente des filets de sécurité et des acquis négociés avec les employeurs dans le modèle précédent.

Par contre il semble qu'une large frange des prévisionnistes économiques et sociaux ne tienne pas compte de la nouvelle donne. Soit ils continuent de se mouvoir sur la scène précédente caractérisée par une croissance continue, interprétant la crise comme une légère dépression temporaire. Soit ils feignent de ne pas la prendre en compte, considérant qu'il ne faut pas «désespérer Unique Switzerland».

Un régime économique dangereux

Lorsqu'ils se sont trompés dans leurs prévisions concernant le produit intérieur brut (PIB), les fonctionnaires du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) se sont situés dans l'entre-deux. Cette erreur d'appréciation a fait que, pendant quelques mois de 2001, les Suisses ont vécu une dépression économique mesurée par un indicateur contestable et contesté, le PIB. Mais ce qui n'était qu'un épisode ubuesque de la saga de la météo économique a pris un autre sens. Saisis de cette bourde par la presse, des politiques de gauche, de droite et du centre y sont allés de leurs couplets vertueux: continuation de la libéralisation, programmes de reconversion, soutien aux petites et moyennes entreprises, programmes de relance, etc. Et le débat ainsi lancé continue.

Dans toute cette agitation, rien qui ne soit issu d'une conscience du changement réel, l'avenir reste dans leur rétroviseur. La plupart des interventions se réfèrent, de près ou de loin, au modèle de développement dominant les années soixante, si ce n'est à son mode social négocié de régulation, du moins à son régime intensif d'accumulation des richesses. Un régime dont on sait qu'il est dévastateur pour la planète.

Comme dit le philosophe, «une tendance n'est jamais une destinée». Et la tendance reflétée par le modèle actuel n'est pas irréversible. A condition que celles et ceux de tous bords qui en font la critique fondent leurs contre-propositions sur le développement soutenable: investissements pour réduire l'écart entre le nord et le sud, lutte contre la pauvreté et la précarité dans les pays riches, mise en œuvre des accords internationaux sur l'environnement, acceptation de l'hybridité et du mélange des cultures notamment.

Si l'on ne s'engage pas dans cette voie, on pourra continuer de se moquer gentiment des prévisionnistes: après une longue période de pluie, il est facile de prévoir le beau temps. Ce qui n'est pas grave! Par contre, ce qui l'est plus, c'est de se retrouver alors face à la question: que se passe-t-il lorsque le soleil ne revient pas? *dm*

Libéralisation du marché postal

L'absence d'une règle du jeu essentielle

Selon la Loi fédérale sur la poste, le Conseil fédéral est seul compétent pour libéraliser des secteurs d'activité aujourd'hui réservés au monopole. Néanmoins le gouvernement a préféré prendre la température du Parlement. Le Conseil national l'a suivi dans sa stratégie prudente d'ouverture progressive du marché postal à un rythme plus lent que celui de l'Union européenne. Il a renvoyé dos à dos les libéraux pressés et la gauche qui voulait profiter du rejet de la Loi sur le marché de l'électricité pour cimenter le statu quo.

La gauche a alors tenté d'imposer des contraintes aux opérateurs privés touchant aux conditions de travail de leurs employés, à savoir l'obligation de signer une convention collective, comme La Poste y est soumise de par la loi. Il s'agit de veiller à ce que le marché fonctionne sur la base d'une concurrence loyale et non par le biais d'une sous-enchère salariale et des conditions de travail. La majorité des députés a refusé cette proposition. Certains ont clairement exprimé leur préférence pour une libéralisation sauvage; d'autres, moins courageux ont prétexté des difficultés de contrôle. Pourtant Moritz Leuenberger, au nom du Conseil fédéral, n'y voyait pas d'objection et a garanti que le gouvernement veillerait à empêcher tout *dumping* social. Il aurait donc mieux valu le dire clairement dans la loi. Visiblement les partisans d'une libéralisation aveugle n'ont pas compris que le marché, pour être efficace, doit s'appuyer sur des règles strictes. *jd*